CONDITIONS DE RÉSERVATION

Article 1 – Identification et champ d'application

La société P2B, société en nom collectif au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pau sous le numéro 789 717 220, dont le siège social est situé 43 rue des Pyrénées, 64450 Thèze, exploitant l'établissement à l'enseigne « Chez Julien » (n° de TVA intracommunautaire : FR04 789 717 220 ; téléphone : 05 59 04 82 08 ; courriel : chezjulien.restaurant@orange.fr ; site internet : www.chezjulien-restaurant.fr) (ci-après « Chez Julien » ou « le Prestataire »).

Les présentes conditions s'appliquent aux réservations de tables, aux repas de groupe, aux événements et privatisations organisés dans l'établissement, aux commandes à emporter et aux bons cadeaux (ci-après « le Client » désigne toute personne effectuant une réservation ou une commande). Elles sont disponibles sur le site internet et dans l'établissement et sont communiquées au Client lors de toute réservation de groupe ou d'événement. Les prestations traiteur réalisées hors de l'établissement relèvent des conditions générales de vente traiteur.

Article 2 – Réservation de table

Les réservations sont reçues par téléphone, par courriel ou sur le site internet. Elles sont confirmées par l'établissement.

En cas de retard ou d'empêchement, le Client est invité à prévenir l'établissement. Sans nouvelles du Client trente minutes après l'heure réservée, l'établissement peut disposer de la table.

Article 3 – Repas de groupe

Toute réservation pour un groupe de dix personnes ou plus est soumise aux stipulations du présent article.

Le menu est choisi par le Client au plus tard sept jours avant la date du repas. Le nombre définitif de convives est confirmé par écrit au plus tard sept jours avant cette date. La facturation est établie sur la base du nombre confirmé, même si le nombre de convives présents est inférieur.

En cas d'annulation intervenant moins de trois jours avant la date du repas, une indemnité égale à 30 % du montant TTC de la commande est due.

Article 4 – Grandes manifestations

Pour toute manifestation de plus de cinquante personnes (mariage, banquet, réception), la réservation n'est définitive qu'après acceptation écrite de la proposition commerciale et versement d'un acompte de 30 % du montant TTC ou enregistrement d'une empreinte bancaire. Les sommes versées d'avance ont la nature d'un acompte et non d'arrhes.

En cas d'annulation intervenant moins de trois jours avant la manifestation, l'indemnité de 30 % prévue à l'article précédent s'applique ; l'acompte versé s'impute sur cette indemnité et le surplus éventuel est restitué au Client.

Article 5 – Privatisation

L'établissement peut être privatisé pour les événements réunissant plus de quarante personnes, sur la base d'un menu spécifique, distinct du menu du jour, et selon une proposition commerciale acceptée par le Client.

La privatisation prend fin au plus tard à 17 h le samedi et à 19 h du lundi au vendredi pour les événements organisés le midi, et à 1 h du matin pour les événements organisés le soir, sous réserve des horaires de fermeture applicables à l'établissement.

Le Client est responsable du comportement de ses invités et du respect de la tranquillité du voisinage. Toute dégradation causée aux locaux ou au matériel lui est facturée.

Article 6 – Vente à emporter et livraison

Les pizzas, burgers et plateaux repas sont proposés à emporter selon les horaires et dans les conditions de commande indiquées sur les supports de l'établissement, dans la limite des produits disponibles. La commande est passée par téléphone, dans l'établissement ou sur le site internet ; elle est ferme dès sa confirmation et payable au retrait ou à la livraison.

Conformément à l'article L. 221-28, 4° et 12°, du code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux commandes passées à distance de denrées susceptibles de se détériorer rapidement ni aux prestations de restauration fournies à une date déterminée.

Les consignes de conservation et l'information sur les allergènes prévues par les conditions générales de vente traiteur s'appliquent également aux produits emportés.

Article 7 – Bons cadeaux et carte de fidélité

Les bons cadeaux sont valables six mois à compter de leur date d'émission, indiquée sur le bon. Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables contre des espèces, et ne donnent pas lieu à rendu de monnaie. Un bon cadeau non utilisé avant sa date d'expiration est perdu.

La carte de fidélité s'applique aux pizzas et burgers à emporter, selon les modalités indiquées sur la carte. L'établissement peut modifier ou mettre fin au programme de fidélité moyennant une information préalable d'un mois ; les avantages acquis restent utilisables pendant trois mois.

Article 8 – Prix et paiement

Les prix sont affichés en euros toutes taxes comprises. Les moyens de paiement acceptés sont : espèces, chèque, carte bancaire, American Express, virement, titres-restaurant, chèque-vacances et cartes de titres-restaurant.

Article 9 – Données personnelles

Les données personnelles communiquées par le Client (nom, coordonnées, informations relatives à la commande et, le cas échéant, aux allergies ou régimes alimentaires signalés) sont traitées par la société P2B, responsable de traitement, aux seules fins de la gestion des réservations, des commandes, de la facturation et de la relation client. Ce traitement repose sur l'exécution du contrat et sur les obligations légales du Prestataire, notamment comptables.

Les données ne sont communiquées qu'aux prestataires techniques du Prestataire (logiciel de caisse, de facturation, de réservation) et aux autorités légalement habilitées. Elles sont conservées pendant la durée de la relation commerciale puis trois ans à compter du dernier contact, sauf obligation légale de conservation plus longue (dix ans pour les pièces comptables). Les informations relatives à la santé (allergies) ne sont conservées que le temps nécessaire à l'exécution de la commande.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, qu'il peut exercer par courriel à chezjulien.restaurant@orange.fr ou par courrier au siège. Il

peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 10 – Réclamations, médiation et droit applicable

Toute réclamation doit être adressée au Prestataire par courriel ou par courrier aux coordonnées mentionnées ci-dessus. Pour les réclamations portant sur les denrées ou la prestation, le Client est invité à les formuler dans les meilleurs délais, si possible le jour même, afin de permettre leur vérification.

Conformément aux articles L. 612-1 et suivants du code de la consommation, le Client consommateur peut, en cas de litige non résolu par une réclamation écrite préalable, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le Prestataire : Médiation Tourisme et Voyage (MTV), BP 80 303, 75823 Paris Cedex 17 – www.mtv.travel.

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

Version en vigueur au 18 novembre 2026